3- Validation d'un devis pour travaux sur couverture d'un bungalow

Le Conseil municipal a validé le devis d'un montant de **4895.30 € HT soit 5 384.83 € TTC** de l'entreprise VOSSION pour les travaux d'entretien de la toiture d'un bungalow municipal. Ce chantier permettra de pérenniser le bâtiment et d'assurer son étanchéité. Cette dépense de travaux d'entretien sera imputée sur les crédits de la section de fonctionnement du budget en cours. Le Maire est autorisé à signer le devis afin de lancer rapidement l'intervention

4- échange et bornage d'un terrain

Le Conseil municipal a validé le principe d'un échange de parcelles (les parcelles AD0128 appartenant à la commune et les parcelles cadastrées AD 164 et AD 165 appartenant à Monsieur Pasquet)

D'un commun accord entre les deux parties, cet échange permettrait l'agrandissement du terrain autour de la chapelle Saint Mammés pour faciliter l'accès d'engins et d'entretien du site.

Le conseil municipal a donc autorisé le maire à faire appel au géomètre pour délimiter précisément les nouvelles parcelles et donne également pouvoir au maire pour signer l'acte authentique chez le notaire afin de finaliser l'opération.

L'ordre du jour étant épuisé, il est procédé à l'examen des points divers :

Points divers :

- **Festivités de fin d'année** : L'arbre de Noël de la commune est programmé le samedi 12 décembre 2026 à 17h00.
- **Entretien du patrimoine :** Planification de travaux prévoyant la coupe des thuyas au cimetière communal.

La séance est levée à 20h10.

Le Maire

P. VACHER.

